

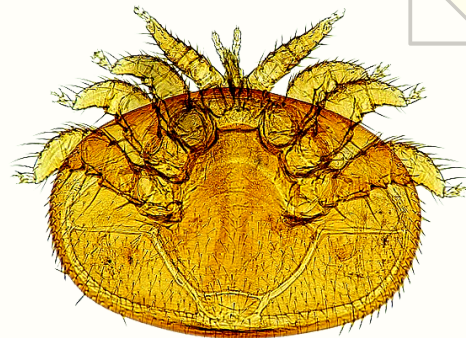


BIOSECURITE

GDSA GRAND EST

LUTTER CONTRE LE VARROA

Le varroa est un acarien parasite qui impacte toute la filière apicole. Hautement transmissible, il provoque un affaiblissement physique et immunitaire de vos colonies, tout en lui transmettant divers virus. Maintenir l'infestation à un seuil tolérable pour la colonie est impératif. Un Plan Sanitaire d'Élevage (PSE) a été mis en place dans chaque département pour aider les apiculteurs à prévenir les infestations liées au varroa.



1 EVALUER L'INFESTATION DES COLONIES PAR LE VARROA

Prêtez attention aux symptômes de la varroose

Une infestation faible au varroa, ne présente pas de signes cliniques visuels notables. En revanche, une infestation forte se caractérise par : un couvain lacunaire, des varroas visibles sur les abeilles, un développement lent de la colonie, la présence d'infections secondaires tel que le virus des ailes déformées, une ruche désertée. Évaluez le niveau d'infestation de vos colonies, primordial pour agir à temps et éviter ces symptômes.

Réalisez des comptages

Réaliser un comptage des varroa vous permet non seulement d'évaluer l'infestation de vos colonies, mais également de vous assurer de l'efficacité d'un traitement. Vous pourrez ainsi anticiper les actions de lutte à mettre en place au cours de la saison apicole et mieux exploiter les miellées tardives.



Il existe différentes méthodes de comptage des varroas. Toutes vous sont présentées sur le site de la section apicole du GDS Grand Est, de la FNOSAD, de l'ADAGE ou de la SNGTV.



Les seuils d'infestation varient en fonction de nombreux paramètres tels que la période de l'année, l'environnement, la force de la colonie, les maladies présentes... Il est néanmoins admis qu'une colonie ne doit pas être infestée par plus de 50 varroas après traitement(s), pour hiverner dans de bonnes conditions. En cas de doute sur l'interprétation de vos comptages, contactez votre vétérinaire, un TSA ou votre GDSA.

2 RALENTIR L'INFESTATION

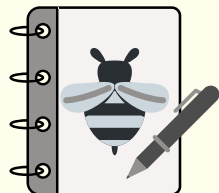
- Mettez en place des techniques de lutte alternatives afin de soulager vos colonies**

Les techniques de lutte alternatives nécessitent un soin tout particulier. Elles requièrent une bonne maîtrise apicole notamment concernant le cycle de développement du couvain. Une mauvaise mise en œuvre de ces techniques pourrait aggraver l'infestation. De plus, si elles permettent de ralentir l'infestation, elles ne sont pas aussi efficaces que les traitements conventionnels et ne les remplacent pas. Une bonne maîtrise de ces techniques peut vous aider à repousser les traitements d'hiver pour exploiter les miellées tardives.



Il existe plusieurs méthodes de lutte alternatives reposant sur le piégeage des varroas, la rupture de ponte ou encore l'hyperthermie. Toutes vous sont présentées sur le site de la section apicole du GDS Grand Est, de la FNOSAD, de l'ADAGE ou de la SNGTV.

- Notez dans votre registre d'élevage les techniques de luttes alternatives mises en œuvre**



Vous devez noter : le nom de la technique, le nom de l'opérateur, le rucher et la ruche traités, la date et la durée de chacune des étapes, toutes observations sur les conditions environnementales ou opérationnelles susceptibles d'influer sur l'efficacité de la technique et toutes observations que vous jugerez utiles.

3 LIMITER LA REINFESTATION DE VOS COLONIES

- Limitez la dérive entre vos ruches**

Vous pouvez limiter la dérive en évitant d'aligner vos ruches les unes par rapport aux autres, en orientant les entrées différemment, en utilisant des repères naturels, des couleurs et des dessins différents sur vos ruches.



Evitez le pillage

Le pillage contribue à la dissémination du varroa et des maladies. L'apiculteur à qui appartient une ruche pillée est l'unique responsable du pillage. Les nucléi, les colonies peu protégées, faibles, malades ou mortes sont les plus vulnérables. Pour prévenir les risques vous pouvez réunir les petites colonies saines, faire des partitions et réduire le trou de vol pour faciliter la cohésion et la défense de la ruche. Nourrissez en dehors des périodes d'activité des butineuses afin d'éviter les exhalaisons stimulantes et ne laissez rien qui puisse éveiller l'intérêt d'abeilles éclaireuses.

Travaillez avec des abeilles possédant une bonne résistance au varroa

Plusieurs tests existent pour déterminer si vos colonies ont un comportement hygiénique vis-à-vis du varroa. Les tests [VSH](#) et [SMR](#) demande une grande maîtrise apicole. Plus simplement, vous pouvez [évaluer la croissance de la population de varroa](#). Cette méthode fait appel au comptage des varroas sur lange et/ou phorétiques, mais aucune mesure pour limiter l'infestation ne peut être prise sous peine de fausser les résultats.

Le [test hygiénique de couvain congelé](#) mesure le comportement hygiénique de la colonie mais pas la résistance au varroa. Il est donc mal adapté, bien qu'il puisse exister une corrélation entre ces deux mesures.

La sélection de souches résistantes passe par le contrôle de la reproduction des reines et des faux bourdons (station de fécondation, insémination artificielle) et la mise en place de projet collectifs.

Introduisez les essaims d'origine inconnue avec précaution

Assurez-vous du bon état sanitaire des nouveaux essaims avant de les introduire dans votre rucher. Si vous en avez la possibilité, placez-les en quarantaine dans un rucher secondaire.



Les sites de l'ADA Grand Est et de l'ITSAP vous présentent tout ce qu'il faut savoir sur la génétique et la sélection des abeilles, ainsi que les différentes techniques vous permettant d'évaluer la résistance de vos colonies aux varroas.

ITSAP
INSTITUT DE L'ABEILLE

ADA Grand-Est

4 TRAITER CONTRE LE VARROA

Traitez vos colonies avec des traitements AMM et suivez scrupuleusement la notice


Une mauvaise utilisation des traitements ne permet pas une baisse significative de la pression engendrée par le varroa. De plus, il n'existe actuellement aucune alternative suffisamment efficace et pertinente pour remplacer totalement les traitements issus de la chimie de synthèse.

Procurez-vous vos traitements auprès d'une source fiable : vétérinaire, GDSA, pharmacie


Les GDSA disposant d'un plan sanitaire d'élevage (PSE) en cours de validité, proposent chaque année à leurs adhérents de réaliser une commande groupée, à prix avantageux.

Portez des protections adaptées à chaque traitement (gants imperméables, lunettes de protection, masque à cartouche...)

Les traitements utilisés pour lutter contre le varroa peuvent avoir des effets indésirables sur votre santé. Cette thématique a fait l'objet d'un mémoire d'étude à l'Institut National de Médecine Agricole (INMA).

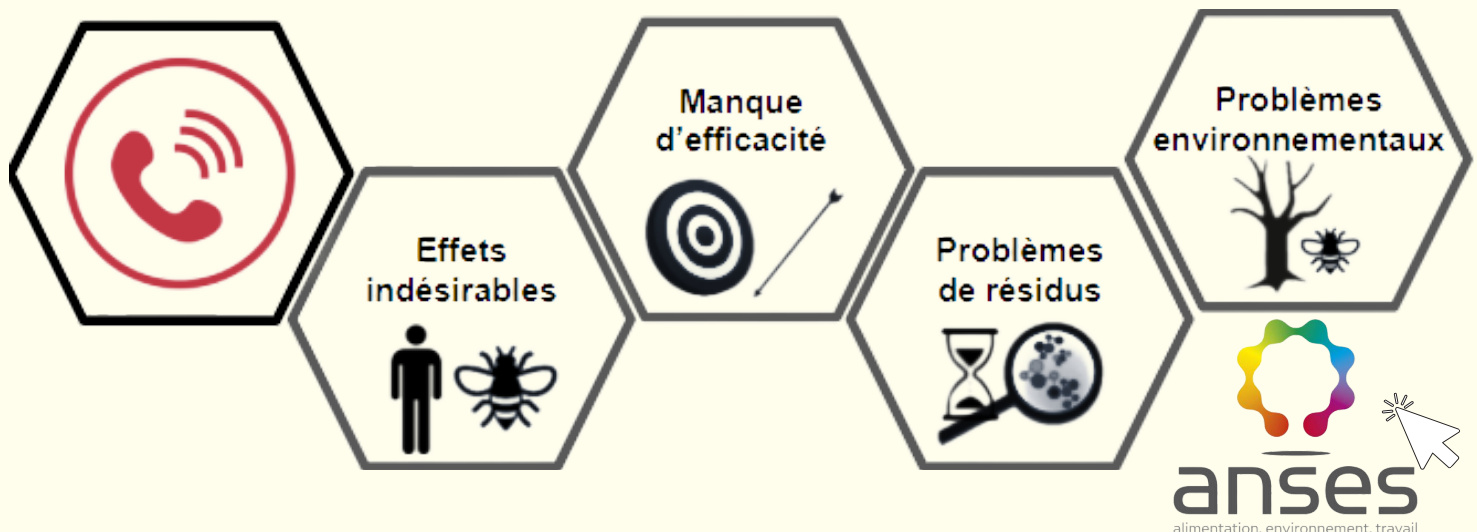


Evaluation de l'exposition au risque chimique lors de la lutte contre le varroa en apiculture (2009)



Pharmacovigilance : faites remonter les cas de symptômes indésirables sur vos colonies ou vous-même, suite à l'utilisation d'un traitement.

Vous pouvez déclarer les effets indésirables, connus ou non, directement auprès de l'ANSES.



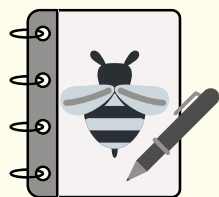
Recherchez les causes en cas de manque d'efficacité d'un traitement

Rapprochez-vous de votre vétérinaire ou de votre GDSA afin d'évaluer les causes responsables d'un échec de traitement et d'identifier les phénomènes de résistance. Seule la remontée de ces informations nous permettra de mettre en place des plans de lutte efficaces contre le varroa.

Respectez la durée et la période des différents traitements et ne traitez pas lorsque les hausses sont posées.

Ces recommandations sont là pour limiter les effets indésirables des traitements sur les abeilles tout en maximisant leur efficacité sur les varroas. Elles réduisent également les risques de dépasser les Limites Maximales de Résidus (LMR) définies pour les produits de la ruche dans le cadre de leur mise sur le marché. Elles réduisent les risques d'apparition de résistance chez le varroa, en particulier dans le cas des traitements à diffusion lente de type lanière.

Notez dans votre registre sanitaire d'élevage les traitements administrés



Conservez l'ordonnance ou le bon de commande. Notez dans votre registre : le nom du traitement, le fournisseur*, le numéro de lot, le n° de facture*, le nom de l'opérateur, la date de péremption du traitement, la date d'application, la ruche traitée, la durée du traitement, l'observation sur les conditions environnementales susceptibles d'influer l'efficacité du traitement (humidité, température...)*, vos comptages de varroa* et toutes informations que vous jugerez utiles*.

*Non requis par la réglementation, mais toutes ces informations seront utiles pour déterminer les causes de mortalité et/ou d'échec d'un traitement.

Rapportez vos lanières à votre vétérinaire, votre pharmacien ou votre GDSA

Les lanières, même usagées, représentent un risque pour l'environnement. Dans le cadre du PSE, vous pouvez rapporter vos lanières usagées chaque année aux points de distribution.



Un traitement n'élimine jamais 100% des varroas. Un traitement qui n'élimine que 80% des varroas ne sera pas suffisamment efficace en cas d'infestation importante.

Rapprochez vous de votre vétérinaire pour établir un programme de lutte tenant compte de vos pratiques, de vos objectifs (nombre de ruche, apiculture conventionnel ou biologique, exploitation des miellés tardives...) et des résistances locales des varroas aux traitements.